

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le
règlement de zonage numéro 206-1990

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1^{er} Lors d'une séance tenue le 14 février 2023, le conseil a adopté le projet de règlement 723-2023 et intitulé « Règlement 723-2023 modifiant le règlement de zonage 206-1990 afin de prohiber l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans certaines zones de la Municipalité »;
- 2^e Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2023, à 18 h 30, au Centre Marcel-Thériault, situé au 250, 65^e Avenue à Saint-Côme. L'objet de cette assemblée vise à :
 - Inclure à l'article 24.2 « ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE PROHIBÉE » les 82 zones énumérées au présent règlement;
- 3^e Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 1673, 55^e Rue, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, et sur le site Web de la Municipalité;
- 4^e Le projet de règlement 723-2023 sera scindé en autant de règlements distincts que de zones affectées, soient les règlements 723-2023.01 à 723-2023.82 qui contiennent chacun une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 5^e Chacune des zones concernées ainsi que les zones contiguës de chacune des zones concernées peuvent être consultées au bureau de la municipalité et sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 17^e jour de février DEUX MILLE DIX-VINGT-TROIS.



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant un avis dans le journal local et en intégrant une copie sur le site Internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 17^e jour de février DEUX MILLE VINGT-TROIS.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 février 2023 DEUX MILLE VINGT-TROIS.



MARIE-CLAUDE COUTURE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE